

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

COMMUNE DE YOKO 



CENTER REGION

MBAM AND KIM DIVISION

YOKO COUNCIL

## TERMES DE REFERENCE POUR LES OPERATIONS DE DEFRICHAGE, PIQUETAGE DES NOUVEAUX SITES DE REBOISEMENT ET REGARNI DES ANCIENNES PLANTATION DE LA COMMUNE DE YOKO

Date :	Du /06 au /06/2019
Durée :	jours
Lieu :	Yoko
Objectif principal :	Réaliser les opérations de défrichage, nettoyage et piquetage pour le reboisement de 50 ha dans les sites de reboisement de la commune de Yoko
Chef de l'activité	Monsieur KIFALOMA JEAN JACQUES, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko
Equipe de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le point Focal du projet reboisement 1400 ;</li> <li>- Le Responsable Antenne Zone de Transition du Projet « Reboisement 1400 » ;</li> <li>- Les Pépiniéristes locaux</li> </ul>
Logistique	Véhicule, moto, décimètres, ficelles et autres
Référence TOMPRO	.....
Budget de l'activité	3 860 725 FCFA (soit 3 620 725 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 240 000 FCFA pour la contribution de la commune de Yoko)
Références Plan indicatif de mise en œuvre de l'Action	<b>Composante 3</b>
	<b>Résultat 3.1.</b>
	<b>Activité 3.1.4</b>
	<b>Sous-activité 3.1.4.1 et sous-activité 3.1.4.2</b>
Financement/Bailleurs de fonds :	Contrat de subvention « Reboisement 1400 » avec l'Union européenne.
TdR rédigé par :	Monsieur KIFALOMA JEAN JACQUES, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le projet de reboisement de 1.400 hectares dans les Communes de zones de savane sèche et de transition est prévu dans la convention de financement PAMFOR<sup>1</sup>, qui s'articule autour de l'APVFLEGT<sup>2</sup>. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le développement des plantations dans les Communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État dans les zones de forêts humides, dans les zones de transition et dans les zones sèches.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la réalisation des activités de piquetage sur 50 hectares dans les sites de reboisement.

Le travail consistera à matérialiser sur le terrain la place que chaque plant va occuper. L'écartement entre les plants est fonction de l'espèce choisie, de l'objectif de la plantation (bois de feu, bois de sciage, bois d'œuvre, protection), du mode de gestion et d'entretien et du type de terrain (riche ou dégradé, plat ou en pente). D'où l'objet du présent TDR.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Reboisement 1400 dans la commune de Yoko et en phase avec le plan indicatif de mise en œuvre de l'action, il est prévu la mise en place de 05 petites pépinières dans les villages suivants : Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim et Mankim. Ces villages entourent la forêt communale de Yoko leur proximité par rapport à la forêt communale facilitera le reboisement et un meilleur suivi des plants. D'où l'objet du présent Tdrs de vulgariser les plantations d'anacardières pour s'inscrire dans la construction des chaînes de valeur autour des plantations respectant ainsi les orientations du nouveau programme gouvernemental de développement des plantations. Cette initiative de la Mairie de YOKO avec l'appui de l'Union européenne s'inscrit dans la démarche REDD+ pour la restauration des paysages dégradés

La décision de Yaoundé de relancer la filière de l'anacarde appuyée par le projet Reboisement 1400 est soutenue par les résultats d'une étude relative au développement des chaînes de valeur de cette culture, présentée au cours d'un atelier de restitution. Celle-ci a conclu que ce secteur pourrait fortement contribuer à l'économie du pays, particulièrement alors que le Cameroun est en pleine stratégie de diversification du secteur agricole.

### Un potentiel agricole sous-exploité

En relaçant la filière de l'anacarde, les autorités camerounaises tentent également de remédier à une sous-exploitation du potentiel agricole du pays. Avec un potentiel estimé à des millions d'hectares, le Cameroun n'a qu'une production annuelle de 108 tonnes d'anacarde ou noix de cajou. Ce qui représente peu pour le pays. « *Pourtant, l'amende et la pomme qui en sortent sont très prisées pour la consommation directe et même pour l'industrie cosmétique et la pâtisserie* », soulignent les membres du PADER.

En termes de contribution, les experts de la GIZ ont présenté, lors d'un atelier de restitution, les différentes étapes du processus de formulation de la stratégie de développement de la filière, de son diagnostic et le document de stratégie. Ainsi, à l'horizon 2023, la production d'anacarde au Cameroun devrait générer un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards de francs CFA. En ce qui concerne la dimension socio-économique, la mise en œuvre de la stratégie de développement va

(i) <sup>1</sup> PAMFOR : Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier

(ii) <sup>2</sup> APV FLEGT : Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"

permettre d'améliorer les compétences de milliers de personnes et aider à la création de 151 650 emplois autour de la filière.

### **L'anacarde est un fruit à pomme et à noix dont la plante jouit d'un climat tropical.**

Au Togo, La production qui était à 390 kilogrammes par l'hectare en 2015 a atteint aujourd'hui 2 tonnes grâce à l'appui technique de l'Etat, à en croire les producteurs. Les variétés importées du Ghana depuis 2016 produisent déjà après 17 mois contrairement à ce qui est ordinairement cultivé et qui commence à produire après 5 à 7 ans. Il est également démontré qu'un pied d'anacardier peut produire jusqu'à 60 kg.

### **Filière anacarde, un secteur pourvoyeur d'emploi**

Comme les autres produits de valeur à l'instar du cacao, café, coton etc. la culture de l'anacarde nécessite une forte ressource humaine. En effet « *un hectare d'anacardier nécessite 69 personnes dont 39 femmes* » selon M. Koriko Adjemini, Président de la fédération Nationale des Coopératives productrices d'Anacarde du TOGO. Si un seul hectare peut employer autant de personnes, il faut que la jeunesse pense retourner à la terre surtout à la culture de l'anacarde comme le martèle le président Koriko : « *De la pépinière jusqu'à la récolte du fruit, cette culture offre assez d'emploi* ».

### **L'anacarde et ses vertus**

L'anacardier est un grand consommateur du CO2. Une partie du fruit qui est la pomme de l'anacarde produit du jus qui est transformé en vinaigre, en sirop, en vin de table, et même en l'alcool éthylique. Le résidu de cette pomme sert d'aliment aux animaux. Quant à la noix, son amande est une substance délicieuse qui n'a aucune trace de cholestérol et donc la consommation à un pouvoir rajeunissant. La coque donne dans un premier temps une huile qui est utilisée par un appareil de l'Avion comme lubrifiant, une seconde extraction de liquide entre dans la fabrication d'insecticide 1e et 2e degrés. Les débris de la coque rentrent dans la fabrication de patin de frein. Rien n'est donc inutile à ce fruit.

### **L'anacarde, du trésor négligé**

Des tonnes d'anacardes bruts sont exportées chaque année vers le Viêtnam, l'Inde, la Chine à un prix moyen de 700 franc le kg FOB. Mais les amandes blanches sont transportées vers l'Allemagne et un peu partout dans le monde entier. Une piste de richesse à explorer et à développer pour le bien de l'économie nationale. Voilà une culture à valoriser pour pallier aux énormes difficultés auxquelles fait face le pays, et aussi assurer un avenir radieux à la jeunesse. Car, la culture de l'anacarde permet au cultivateur de gagner de son vivant et d'en réserver en héritage puisqu'il y a des variétés qui ont une durée de vie de 50 ans.

## **2. OBJECTIF PRINCIPAL DE L'ACTION**

L'objectif principal de cette activité vise à réaliser les opérations de défrichage, nettoyage et piquetage pour le reboisement de 50 ha dans les sites de reboisement de la commune de Yoko

### **2.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Acquérir le matériel pour la préparation du terrain ;
- Défricher la parcelle à reboiser ;
- Rechercher les jalons et confection des piquets ;
- Effectuer le piquetage des espaces retenus ;
- Sensibiliser les populations sur la viabilité environnementale et la lutte contre le

VIII/SIDA ;

- Produire un rapport des opérations de piquetage.

### 3. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'activité de reboisement va consister à mettre en place une stratégie qui permettra d'atteindre les objectifs du projet. Pour cela, il faut une bonne organisation du travail qui permettra un bon suivi des opérations au jour le jour.

A cet effet, il s'agit d'inventorier les atouts que dispose la commune en terme de main d'œuvre, de matériel logistique, de pépiniéristes ; ensuite répartir les tâches par groupes de travail ; faire le diagnostic des appuis en renforcement des capacités, identifier les formateurs, organiser les formations.

A la faveur de la mission de sensibilisation des populations organisé par le chargé du reboisement 1400, les atouts que dispose les populations en terme de main d'œuvre pour les activités de (piquetage, trouaison, production des plants, mise en terre des plants, entretien des plants et protection des plants) ont été identifiés et repartis par activités.

Les travaux de défrichage et d'ouverture des lignes de plantation en courbe de niveau permettront de faciliter les travaux de piquetage et une bonne visibilité sur le site. La réalisation des opérations de piquetage doit respecter l'écartement entre chaque pied qui est de 7 m x 7 m et les piquets doivent être disposés de l'Est vers l'Ouest de manière à permettre à la plante d'avoir un maximum d'ensoleillement.

Les responsables communaux durant la mise en œuvre du projet, se chargeront d'organiser des réunions, d'identifier les communautés et parties prenantes, de faire la promotion du projet auprès de la population et de sensibiliser la population sur le projet, le VIH/SIDA et la prise en compte de l'aspect genre, droit de l'enfant et de la minorité ou peuple autochtone. Durant cette sensibilisation les communautés identifiées et la main d'œuvre pourront signer des mémorandum d'entente et être formées pour la vulgarisation des aspects du projet dans la localité et même au-delà du territoire communale.

Aussi, pendant les opérations de piquetage, réunions de sensibilisation des parties prenantes sur la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA seront réalisées par l'animateur communal et un agent de relais communautaire sur une durée de 03 jours.

### 4. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus au terme de l'action sont les suivants :

- ⊥ Le matériel pour la préparation du terrain est disponible ;
- ⊥ Les espaces à reboiser sont aménagés
- ⊥ Au moins 7 143 piquets confectionnés ;
- ⊥ 50 hectares piquetés ;
- ⊥ Au moins 01 réunion de sensibilisation organisées

### 5. PRODUITS DE LA MISSION

Au terme de l'action, les produits suivants sont attendus :

- ⊥ Rapport des opérations de piquetage ;
- ⊥ Liste de présences des manœuvres ;
- ⊥ Fiche de décharges des opérations de piquetage ;

- ⊥ Photos ;
- ⊥ Procès verbal de réception des opérations de piquetage ;
- ⊥ Attestation de service fait ;
- ⊥ Rapport des réunions de sensibilisation des parties prenantes.

## 6. BUDGET DE L'ACTION PIQUETAGE

Désignation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	ACFCAM	MAIRIE
<b>1. Opération de piquetage</b>						
Défrichage des espaces retenus	Ha	50	50 000	2 500 000	2 500 000	
Confection des piquets	Piquet	7 143	25	178 575	178 575	
Transport des piquets vers le site	Tours/tri cycle	7 143	2000/trs *4	20 000	20 000	
Piquetage des espaces retenus	Piquet	7 143	50	357 150	357 150	
<b>S/Total 1</b>				<b>3 055 725</b>	<b>3 055 725</b>	
<b>2. Entretien et regarni des anciennes plantation</b>						
Traitement phytosanitaire, sylvicole et autres	Forfait	1	240 000	240 000	240 000	
Regarni des plants morts	Plants	1400	125	175 000	175 000	
<b>S/Total 2</b>				<b>415 000</b>	<b>415 000</b>	
<b>3. Matériels et outillage</b>						
Achat du petit materiel et outillage	F	01	50 000	50 000	50 000	
<b>S/Total 3</b>				<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	
<b>4. Sensibilisation des parties prenantes</b>						
Perdiem du relais communautaire (PF reboisement)	1H/mois	02	50 000	100 000	100 000	
Suivi/ contrôle communal	H/J	12	20 000	240 000		240 000
<b>S/Total 4</b>				<b>340 000</b>	<b>100 000</b>	<b>240 000</b>
<b>TOTAL</b>				<b>3 860 725</b>	<b>3 620 725</b>	<b>240 000</b>

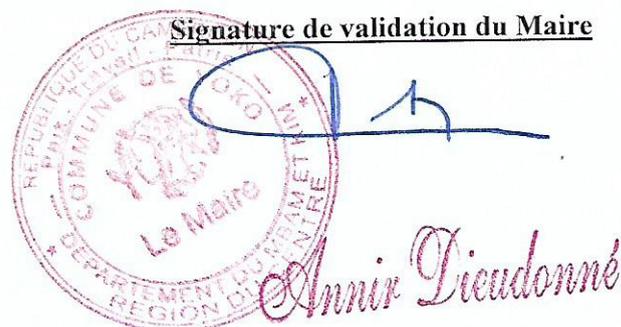
Le budget de la présente activité est estimé à : **Trois millions huit cent soixante mille sept cent vingt cinq FCFA (soit 3 620 725 FCFA pour la Contribution de l'ACFCAM et 240 000 FCFA pour la contribution de la commune de Yoko)**

Nom de la personne de contact pour l'activité : Monsieur KIFALOMA JEAN JACQUES, Point Focal du projet reboisement 1400 pour la commune de Yoko

Lieu : Commune de YOKO

Date prévue pour la remise du TdR: .....

**Signature de validation du Maire**



*Annix Dieudonné*